1



Matricule :	
No de la demande :	_

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

	IDENTIFICATION DU DEMAND	DEUR
	Propriétaire (s)	Requérant (si non propriétaire)
Prénom et nom :		
Adresse postale :		
Ville :		
Casier/Code postal :		
Téléphone : (domicile) :	() -	() -
Téléphone (travail) :	() - poste	() - poste
Télécopieur :	() -	() -
Cellulaire :	() -	() -
Courriel :	() -	() -
	IMMEUBLE VISÉ	
Cadastre :		
Adresse de l'immeuble :		
Est-ce que l'immeuble visé a déjà	fait l'objet d'une dérogation mineure ?	□ Oui □ Non
- Si oui, de quelle nature	?	

2



Matricule :	-	
No. de la demande :		_

	CONTEXTE DE LA DEMANDE	
1º La demande de dérogation (travaux non commencés) : □ Ou	•	ent à une demande de permis/certificat
2º Les travaux sont en cours : - Si oui, quel est le numéro	□ Oui □ Non	
3° La construction en cause existe - Si oui, quelle est la date de	e déjà : □ Oui □ Non	at de ladite construction :
	NATURE DE LA DEMANDE	
	NATURE DE LA DEMANDE	
Type de dérogation :	□ Règlement de zonage	□ Règlement de lotissement
Sujet :		
Article du règlement en cause :		
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉRO	GATION DEMANDEE .	
	Opioine du propi ème	
QUELLES SONT LES RAISONS P RÉGLEMENTAIRES EXISTANTES ?	ORIGINE DU PROBLÈME POUR LESQUELLES VOUS NE POUVEZ	Z VOUS CONFORMER AUX DISPOSITIONS





Matricule :		
No de la demande :	_	

ATTEINTE À LA JOUISSANCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DES VOISINS (ART. 145.4 LAU)

4



Matricule :	
No de la demande :	_

par le fonctionnaire

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DU DEMANDEUR

QUELLES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT PROPOSEZ-VOUS POUR DIMINUER LES IMPACTS DE LA DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE ?

DÉCLARA	TION
Par la présente, je, soussigné(e)(lettres moul	
renseignements fournis ci-dessus sont complets et examineure est accordée, je me conformerai à celle-ci et à autre loi et tous autres règlements applicables.	•
Signé àle (municipalité)	(date)
Par :(demandeur)	

RÉCEPTION DE LA DEMANDE (RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ)

(date)

(lettres moulées)

(fonctionnaire désigné)

La demande de dérogation mineure a été reçue le

désigné _____

Signature : ____



Matricule :	
No. de la demande :	-

DOCUMENTS À DÉPOSER AVEC LE FORMULAIRE:

	le formulaire de demande de dérogation mineure dûment complété.
	le paiement des frais reliés à la demande de 350 \$, payables en argent comptant ou par chèque.
	Ces frais sont non remboursables.
	une copie des titres de propriétés de l'immeuble visé.
	une preuve de la dérogation mineure accordée antérieurement, si applicable
	un plan illustrant :
	 la localisation des constructions existantes sur l'immeuble visé
	o les distances qui doivent être laissées libres entre les constructions sur l'immeuble visé ou
	l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et les lignes
	de terrain (ex. copie du certificat de localisation)
	des photos de l'immeuble et des lieux – facultatif
П	tous autres documents ou informations pertinentes

Des informations additionnelles peuvent être demandées par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou le fonctionnaire désigné afin de compléter l'étude et avoir une bonne compréhension du dossier.

FAIRE PARVENIR À:

Service de l'urbanisme Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton 52, chemin des Loisirs Saint-Élie-de-Caxton, QC G0X 2N0 Téléphone : (819) 221-2839

Télécopieur : (819) 221-4039



Matricule :	
No. de la demande :	

RAPPEL DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

PROCÉDURE D'APPROBATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

- Une dérogation ne peut porter sur un usage ou sur la densité d'occupation du sol;
- Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- Toute demande est analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Le CCU peut visiter l'immeuble sujet de la demande, au besoin;
- Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel et reste impartial lors des représentations;
- Avant de formuler des recommandations ou de prendre des décisions, le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil doivent analyser toute demande de dérogation à la lumière des quatre (4) critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Par conséquent, une dérogation peut être accordée **seulement** :

- si elle respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- si l'application du règlement de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction;
- si la dérogation mineure n'est pas un moyen permettant de légaliser toute erreur qui serait faite délibérément ou par mauvaise volonté.
- Le conseil municipal, suite à l'étude de la demande et du rapport du CCU relatif à cette dernière, accorde ou refuse complètement ou partiellement la dérogation. Cette décision du conseil doit être rendue par résolution et être précédée d'un avis public précisant la date de l'assemblée où elle sera soumise au conseil.